



Description du service

PCaaS Épuration des données

Champ d'application du présent Service

En plus de la récupération de ressources basique, notre Service de récupération de ressources avancé comprend également l'épuration des données. Le but de ce Service est de protéger les ressources et la renommée de votre entreprise. Le Service de revente et de recyclage de ressources de Dell veille à ce que vos données confidentielles ne tombent jamais entre de mauvaises mains. Le Service comporte trois (3) aspects essentiels : (1) planification, (2) destruction des données sur site et (3) rapports. Ce service collecte au minimum 20 unités.

Termes et définitions

Les définitions suivantes, utilisées dans la présente Description du service, sont applicables :

- a. « Confirmation d'élimination » : fait référence au document fourni au Client par Dell, confirmant l'épuration de tous les disques durs conformément à la Section 4.f ci-dessous.
- b. « Rapport d'épuration des données » : fait référence à une liste d'inventaire sérialisée du système et aux disques durs du système faisant l'objet d'une tentative de suppression par Dell lors de chaque visite sur site.
- c. « Épuration des données » : fait référence au processus de nettoyage de données certifié effectué sur un disque dur en état de marche et correctement installé dans un Système, conforme aux exigences du National Institute of Standards and Technology (NIST).
- d. « Attestation sur site » : fait référence au rapport des opérations menées sur site.
- e. « Nettoyage de données sur site » : fait référence à l'opération d'épuration des données menée dans les locaux du client.
- f. « Numéro de série » : désigne l'identifiant unique attribué à un élément matériel par son fabricant.
- g. « Service(s) » : fait référence aux processus de récupération de ressources décrits dans cette description de service.
- h. « Site » : désigne l'emplacement spécifié par le client où doit s'effectuer la collecte.
- i. « Système » : fait référence à un ordinateur de bureau ou portable à nettoyer (par exemple, laptop, notebook, netbook, etc.) contenant un disque dur correctement installé et en état de marche.

Conditions générales de vente de services Dell

La présente Description du service est conclue entre vous, le Client (« vous » ou le « Client »), et l'entité Dell mentionnée sur votre facture pour l'achat du présent Service. La prestation du présent Service est soumise à un contrat principal de services distinct conclu entre le Client et Dell, qui autorise expressément la vente du présent Service. En l'absence de ce contrat, selon où se trouve le Client, le présent Service est fourni dans le cadre des conditions commerciales de Dell ou du contrat référencé dans le tableau ci-dessous (dans ce cas, le « Contrat »). Consultez le tableau à la page suivante pour trouver l'URL correspondant au Contrat disponible applicable à l'emplacement géographique du Client. Les parties déclarent avoir lu et acceptent d'être liées par les conditions générales en ligne.

Emplacement géographique du Client	Conditions générales applicables à votre achat de Services Dell	
	Clients achetant des Services Dell directement auprès de Dell	Clients achetant des Services Dell auprès d'un revendeur Dell agréé
États-Unis	www.dell.com/CTS	www.dell.com/CTS
Canada	www.dell.ca/terms (anglais) www.dell.ca/conditions (français canadien)	www.dell.ca/terms (anglais) www.dell.ca/conditions (français canadien)
Amérique latine et Caraïbes	Site Web local spécifique par pays www.dell.com ou www.dell.com/serviceDescriptions/global .*	Site Web local spécifique par pays www.dell.com ou www.dell.com/serviceDescriptions/global .*
Asie-Pacifique et Japon	Site Web local spécifique par pays www.dell.com ou www.dell.com/serviceDescriptions/global .*	Les Descriptions de service et les autres documents associés aux services Dell que vous pouvez recevoir de votre vendeur ne constituent pas un accord entre vous et Dell. Ils ont pour seul objet de décrire le contenu du Service que vous achetez auprès du vendeur, vos obligations en tant que destinataire du Service, ainsi que les limites du Service. Par conséquent, toute référence au « Client » dans la présente Description du service et dans les autres documents associés aux services Dell sera considérée comme se référant à vous, tandis que toute référence à Dell sera uniquement considérée comme se référant à Dell en tant que fournisseur du Service pour le compte de votre vendeur. Vous n'aurez aucune relation contractuelle directe avec Dell dans le cadre du Service décrit dans la présente déclaration. Pour éviter toute confusion, nous précisons donc que les conditions de paiement ou les autres conditions contractuelles qui, par nature, s'appliquent directement entre un acheteur et un vendeur ne s'appliqueront pas à vous et seront telles qu'elles ont été définies entre vous-même et le vendeur.
Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)	Site Web local spécifique par pays www.dell.com ou www.dell.com/serviceDescriptions/global .* En outre, les clients situés en France, en Allemagne et au Royaume-Uni peuvent sélectionner l'URL correspondant à leur pays ci-dessous : France : www.dell.fr/ConditionsGeneralesdeVente Allemagne : www.dell.de/Geschaeftsbedingungen Royaume-Uni : www.dell.co.uk/terms	Les Descriptions de service et les autres documents associés aux services Dell que vous pouvez recevoir de votre vendeur ne constituent pas un accord entre vous et Dell. Ils ont pour seul objet de décrire le contenu du Service que vous achetez auprès du vendeur, vos obligations en tant que destinataire du Service, ainsi que les limites du Service. Par conséquent, toute référence au « Client » dans la présente Description du service et dans les autres documents associés aux services Dell sera considérée comme se référant à vous, tandis que toute référence à Dell sera uniquement considérée comme se référant à Dell en tant que fournisseur du Service pour le compte de votre vendeur. Vous n'aurez aucune relation contractuelle directe avec Dell dans le cadre du Service décrit dans la présente déclaration. Pour éviter toute confusion, nous précisons donc que les conditions de paiement ou les autres conditions contractuelles qui, par nature, s'appliquent directement entre un acheteur et un vendeur ne s'appliqueront pas à vous et seront telles qu'elles ont été définies entre vous-même et le vendeur.

* Les clients peuvent accéder à leur site www.dell.com local en se rendant simplement à l'adresse www.dell.com à partir d'un ordinateur connecté à Internet depuis leur région, ou en choisissant l'option de sélection d'une région ou d'un pays sur le site Dell, à l'adresse <http://www.dell.com/content/public/choosecountry.aspx?c=us&l=en&s=gen>.

Le Client accepte en outre qu'en renouvelant, modifiant, prolongeant ou continuant à utiliser le Service au-delà de la durée initiale, ce dernier soit soumis à la Description du service alors en vigueur, disponible sur le site www.dell.com/serviceDescriptions/global.

En souscrivant aux présents services auprès de Dell, le Client reconnaît être lié par les obligations découlant de l'ensemble des conditions générales stipulées dans la présente Description du Service. Veuillez lire attentivement cette Description de service et noter que, dans la mesure permise par la législation locale, Dell se réserve le droit

d'en modifier les termes à tout moment en publiant une version mise à jour à l'adresse www.dell.com/servicecontracts/global.¹

Si une disposition de la présente Description du service entre en conflit avec une disposition du Contrat, les dispositions de la présente Description du service prévaudront, mais uniquement dans les limites dudit conflit, et elles ne remplaceront en aucun cas les autres dispositions du Contrat qui ne vont pas expressément à l'encontre de la présente Description du service.

En commandant les Services, en recevant la prestation, en utilisant les Services ou les logiciels connexes, ou en sélectionnant le bouton ou la case (ou autre) « J'accepte » sur le site Dell.com lors de votre achat, ou dans l'une des interfaces Internet ou logicielles Dell, vous acceptez d'être lié par la présente Description du service et par les contrats qui y sont référencés. Si vous souscrivez à cette Description du service pour le compte d'une entreprise ou d'une autre personne morale, vous déclarez être légalement autorisé à assujettir cette personne morale aux conditions de la présente Description du service, auquel cas, la mention « vous » ou le « Client » désigne cette personne morale. Outre le fait de recevoir la présente Description du service, les Clients de certains pays peuvent également être tenus de signer un Bon de commande.

Le Service expire Quatre (4) ans après la date d'Achat. SAUF DISPOSITIONS CONTRAIRES DE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR, VOUS POUVEZ UTILISER CE SERVICE PENDANT LES 4 ANNÉES QUI SUIVENT LA DATE D'ACHAT INITIALE (« DATE D'EXPIRATION »). LA DATE D'ACHAT INITIALE CORRESPOND À CELLE FIGURANT SUR LA FACTURE DU SERVICE OU À CELLE FIGURANT SUR LA CONFIRMATION DE LA COMMANDE PAR DELL. LA PRESTATION DU SERVICE PAR DELL SERA CONSIDÉRÉE COMME RÉALISÉE APRÈS LA DATE D'EXPIRATION, MÊME SI LE SERVICE N'A PAS ÉTÉ UTILISÉ.

Responsabilités de Dell

1. Planification.

- a. Destruction des données sur site. Dell contactera le Client pour planifier la Destruction des données sur chaque Site à une date et une heure mutuellement convenues pendant les heures de bureau locales, du lundi au vendredi, de 8h00 à 17h00 heure locale. Un délai d'au moins dix (10) jours ouvrables après la prise de contact est généralement observé pour la Destruction des données sur site.
- b. Modifications/ Annulations. Pour éviter toute facturation de frais supplémentaires lorsqu'il souhaite annuler ou modifier la prestation, le client est tenu d'avertir le service concerné au moins deux (2) jours ouvrables avant la date d'enlèvement programmée.

2. Épuration des données sur site.

- a. Nettoyage des données. Obligations de Dell :
 - i. Une fois sur le site du client, contacter le représentant du site et procéder à la destruction des données (comme défini ci-dessous dans les Responsabilités du client, Section 2.g) ;
 - ii. Pour chaque système, noter les informations suivantes dans le Rapport de Destruction des données : fabricant, numéro de modèle, numéros de série des disques durs en état de marche et installés correctement.
 - iii. Pour chacun des disques durs sur lesquels est tentée une suppression des données, indiquer dans le Rapport de suppression des données si la Suppression a réussi (« RÉUSSITE ») ou non (« ÉCHEC »).

¹ L'URL <http://www.dell.com/servicecontracts/global> renvoie le client à la page Web Dell Global Services dans laquelle le Client choisit la région géographique, la langue et le secteur d'activité relatif au service acheté (par exemple, Grandes entreprises, Petites et moyennes entreprises et/ou Secteur public). Le Client peut ensuite choisir et examiner le contrat de service désiré. Votre ingénieur commercial Dell peut vous aider dans votre recherche de contrats de service.

- iv. Retirer des systèmes les disques durs sur lesquels la Suppression des données a échoué (par exemple, parce qu'elle n'a pas été possible ou parce que l'écrasement a échoué) et restituer ces disques durs au représentant du Client ; une étiquette sera attachée au disque dur indiquant la date/heure et la raison pour laquelle la suppression a échoué (si cette raison est connue).
 - v. Amener tous les systèmes (sauf les disques durs qui n'ont pu être effacés) à un emplacement de stockage sécurisé désigné par le Client où ces systèmes feront l'objet d'une Collecte.
 - vi. Fournir au client une version PDF/CSV du rapport de Destruction sur un périphérique USB flash (fourni par le client) avant de quitter le site, et
 - vii. Fournir un formulaire d'Attestation sur site au responsable du site client pour que ce dernier le lise et le signe, afin de certifier l'exactitude du rapport de Destruction au format PDF/CSV concernant : (i) les disques durs du système nettoyés avec succès (« RÉUSSITE ») et placés par Dell à l'emplacement de stockage sécurisé désigné par le client, et (ii) les disques durs de systèmes dont le nettoyage a échoué (« ÉCHEC ») et remis au responsable du site pour que le client les mette au rebut.
3. **Rapports.** Dans un délai de trois 3 jours ouvrables suivant la date de la Destruction, Dell envoie au client les rapports ci-après par courrier électronique :
- a. Rapport de Destruction des données ; et
 - b. Confirmation d'élimination indiquant tous les disques durs du système nettoyés avec succès par Dell lors du processus de destruction de données sur le site du client.

Responsabilités du Client

1. **Généralités.** LE CLIENT VEILLERA À SAUVEGARDER LES DONNÉES OU LOGICIELS QU'IL DÉSIRE CONSERVER AVANT QUE LES ÉQUIPEMENTS NE SOIENT REMIS À DELL. Le Service prévu par la présente Description du service n'inclut pas la restauration des logiciels ou des données des Équipements.
2. **Épuration des données sur site.** Obligations du Client :
 - a. Avant l'arrivée de Dell, retirer/désactiver tous les mots de passe et autres fonctionnalités de sécurisation des accès et mettre fin à tous les logiciels antivirus ou de suivi d'ordinateurs portables présents sur les systèmes désignés pour les services de Destruction des données sur site ;
 - b. Exposer, au moment de la programmation, tous les éventuels problèmes d'accès au site, ainsi que les restrictions de sécurité ou d'horaires ;
 - c. Préciser, au moment de la programmation, le type de système ou le nombre de disques durs ;
 - d. Donner, au moment de la programmation, les spécifications sur les types de disques durs (SATA, SA, IDE, SCSI, SSD, Fibre Channel) ;
 - e. Rassembler tous les systèmes désignés pour les Services d'épuration des données sur site au même endroit que l'Espace de nettoyage des données sur site ;
 - f. Chaque jour prévu pour l'épuration des données, détacher un représentant sur Site qui guidera Dell vers l'Espace de suppression des données sur site et lui indiquera les systèmes ou les disques durs à épurer ;
 - g. Aménager sur le Site un espace de travail sûr et suffisant où sera effectuée l'épuration des données sur site et qui devra au minimum comporter :
 - Épuration des données :
 - Système :
 - i. Une table ou un bureau, des chaises, des prises électriques et un éclairage adéquat.
 - ii. Un espace suffisant pour y placer au moins 20 systèmes afin d'effectuer des suppressions de données simultanées ;
 - iii. Une alimentation électrique suffisante (deux circuits électriques appropriés de 20 amp contenant assez de prises électriques pour accueillir jusqu'à 20 systèmes) ; et

- iv. Fournir des écrans et des blocs d'alimentation externes à utiliser avec les systèmes pendant la Suppression des données (les ordinateurs portables ne requièrent pas d'écrans).
- Disque dur :
 - i. Une alimentation électrique suffisante (deux circuits électriques appropriés de 20 amp) ; et
 - ii. Une table ou un bureau, des chaises, des prises électriques et un éclairage adéquat.
- h. Au même endroit que l'Espace d'épuration des données sur site, prévoir un emplacement sécurisé où stocker les systèmes sur lesquels le nettoyage a réussi en attendant leur collecte ;
- i. Lire et signer le formulaire d'Attestation sur site afin de certifier l'exactitude du rapport d'épuration de données au format PDF/CSV (comme défini ci-dessus dans les Responsabilités du client) concernant :
 - Épuration des données :
 - i. Les systèmes ou les disques durs qui ont pu être effacés (« RÉUSSITE ») et emmenés par Dell à l'emplacement de stockage sécurisé désigné par le Client ;
 - ii. Les systèmes ou disques durs qui n'ont pu être effacés (« ÉCHEC ») et qui ont été restitués au représentant du Site client pour être mis au rebut par ce dernier ;
- j. Fournir une clé USB vierge à Dell qui y stockera la version PDF/CSV du Rapport de destruction des données avant de quitter le Site.

Informations supplémentaires importantes

Non transférable. Le Service n'est pas transférable par le client.

Partenaires Dell. Le Client reconnaît et accepte par la présente que Dell peut faire appel à ses filiales ou à ses sous-traitants pour fournir tout ou partie de ces Services. Occasionnellement, Dell peut modifier l'emplacement de prestation des services et/ou des parties effectuant les services (sous réserve, toutefois, que Dell demeure responsable de la prestation des services auprès du client).

Modification ou annulation des Services. Pour éviter toute facturation de frais supplémentaires lorsqu'il souhaite annuler ou modifier la prestation, le Client est tenu d'avertir le service concerné au moins deux (2) jours ouvrables avant la date programmée pour l'enlèvement. Pour annuler le service, envoyez une demande à votre responsable de compte Dell. Si une collecte a été programmée par le Client directement avec un prestataire de services logistiques Dell, le Client devra également annuler la collecte directement auprès dudit prestataire.

Aucune réexpédition. Lorsque la collecte aura été réalisée, les équipements ne pourront pas être réexpédiés au client.

Aucun produit contaminé. Ce service n'est pas destiné aux équipements contaminés ou suspectés d'être contaminés par des agents chimiques ou biologiques ou toute autre substance ne faisant pas partie des équipements d'origine ou n'étant pas généralement associée à un environnement de travail. Lorsque Dell n'aura pas été informé d'une telle contamination, le Client sera responsable de tous les coûts et dépenses y afférents encourus par Dell.

Titre et risque de perte : Dell ou son prestataire de services logistiques assumera la responsabilité des risques de perte ou des dommages subis par les équipements dès leur départ du site. Un titre tacite devra être transmis à Dell ou à son prestataire de services logistiques à réception et lors de la possession des équipements par Dell ou son prestataire de services.

Sauvegarde des logiciels/données. Dell rejette toute responsabilité pour toute restauration de données ou logiciels sur les équipements (y compris sur des clés USB fournies par le Client).

Réglementation américaine relative aux Informations de santé protégées. Pour les Clients ayant des activités aux États-Unis ou qui sont par ailleurs assujettis à la Health Insurance Portability and Accountability Act

(« HIPAA ») des États-Unis, le Client garantit et déclare qu'avant de fournir à Dell l'accès aux équipements utilisés pour le traitement et/ou le stockage des Informations de santé protégées conformément au 45 C.F.R Section 160.103 (« PHI »), toutes les Informations de santé protégées présentes sur ces équipements sont rendues inutilisables, illisibles ou indéchiffrables par les personnes non autorisées à l'aide de techniques ou de méthodes définies par le ministère américain de la Santé (U.S. Secretary of Health) « Le Ministère », à travers :

- i. le nettoyage, la purge ou la destruction des Informations de santé protégées de tout support électronique conformément aux *Directives pour l'épuration des supports* énoncées dans la Publication spéciale 800-88 du NIST ; ou à travers
- ii. le cryptage des Informations de données protégées conformément au 45 C.F.R 164.304 (le processus de cryptage de données défini dans la Publication spéciale 800-111 du NIST a été reconnu par le Ministère comme conforme à ses normes) ; ou alors

il incombe au Client de se conformer à toute mise à jour apportée aux directives du Ministère sur la manière de sécuriser les Informations de santé protégées afin de les rendre inutilisables, illisibles ou indéchiffrables pour les individus non autorisés. Le Client doit également se conformer à toutes les recommandations applicables liées aux Informations de santé protégées trouvées sur des équipements ou matériels mis à la disposition de Dell dans le cadre du Service.

Limites commercialement raisonnables du champ d'application des services. Dell peut refuser la prestation de service si, selon son avis, l'état, les dimensions ou l'emplacement des équipements sont de nature à créer un risque excessif pour Dell ou son prestataire de service, ou dépassent le champ d'application des Services. Dell ne peut être tenu responsable des défaillances ou retards d'exécution causés par des événements échappant à son contrôle.

Limites relatives à la destruction des données. Aucun processus de suppression de données ne peut restaurer entièrement l'état d'origine d'un disque dur ou d'un ordinateur. Dell ne fait aucune (i) recommandation concernant les exigences de suppression des données du client, ni aucune (ii) déclaration concernant l'efficacité d'une méthode de suppression de données par rapport à une autre.

Conditions générales. En ce qui concerne spécifiquement et exclusivement les services fournis dans le cadre de la présente description de service, et en dépit de termes conflictuels dans le contrat, ou tout autre accord ou contrat relatif auxdits services, les conditions générales rappelées ci-dessous s'appliquent :

A. Garantie. DELL GARANTIT QUE LE SERVICE SERA EFFECTUÉ DE MANIÈRE RAISONNABLE ET COMMERCIALE. DELL NE FOURNIT AUCUNE AUTRE GARANTIE ET DÉCLINE TOUT AUTRE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE SPÉCIFIQUE.

B. Limitation de responsabilité. LA RESPONSABILITÉ ENGAGÉE PAR DELL ET SES PRESTATAIRES DE SERVICES POUR LES SERVICES FOURNIS CONFORMÉMENT À LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE, QUAND BIEN MÊME DELL ET SES PRESTATAIRES DE SERVICES AURAIENT ÉTÉ PRÉVENUS DE L'ÉVENTUALITÉ D'UNE TELLE RESPONSABILITÉ, SERA À TOUT MOMENT SOUMISE AUX LIMITES ET EXCLUSIONS SUIVANTES :

1. DELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ (À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUX OU AUTRE) POUR LES ÉVÉNEMENTS SUIVANTS : (I) PERTES DE BÉNÉFICES, PERTES COMMERCIALES OU ABSENCE DE CONFORMITÉ AUX EXIGENCES DE TIERS QUI POURRAIENT S'APPLIQUER AUX DONNÉES CONTENUES DANS LES ÉQUIPEMENTS, (II) DOMMAGES CONSÉCUTIFS, SPÉCIAUX, INDIRECTS, FORTUITS OU PUNITIFS (LE CAS ÉCHÉANT), OU (III) TOUTE RÉCLAMATION EFFECTUÉE PAR UN TIERS.

2. DELL DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ (À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUX OU AUTRE) RELATIVE À LA SÉCURITÉ OU À LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES HÉBERGÉES SUR LES ÉQUIPEMENTS, EXCEPTÉ DANS LE CAS OÙ DES DONNÉES SONT DIVULGUÉES SANS AUTORISATION À PARTIR D'UN SYSTÈME QUE DELL ET/OU SES PRESTATAIRES DE SERVICES N'ONT PAS RÉUSSI À NETTOYER SUR LE SITE DU CLIENT

CONFORMÉMENT AUX PROCESSUS CI-ÉTABLIS ET ONT PAR LA SUITE CERTIFIÉ DANS LE RÉCAPITULATIF DE SUPPRESSION DE DONNÉES QUE LES DONNÉES FIGURANT SUR LE DISQUE DUR CONCERNÉ ONT ÉTÉ SUPPRIMÉES AVEC SUCCÈS. DANS CE CAS, DELL EST TENU POUR RESPONSABLE AUPRÈS DU CLIENT DE TOUT DOMMAGE DIRECT RÉSULTANT DE CETTE DIVULGATION DANS LA LIMITE DE LA CLAUSE DE RESPONSABILITÉ ÉTABLIE À LA SECTION B.4 CI-DESSOUS.

3. LA RESPONSABILITÉ UNIQUE ET MAXIMALE DE DELL (QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUEL OU AUTRE) RÉSULTANT DE, OU EN RELATION AVEC TOUTE RÉCLAMATION POUR LA PERTE D'UN QUELCONQUE ÉLÉMENT D'ÉQUIPEMENT PHYSIQUE, NE PEUT EN AUCUN CAS EXCÉDER LE MONTANT DES FRAIS ENGAGÉS PAR LE CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE POUR LES SERVICES DE MISE AU REBUT DE CET ÉLÉMENT SPÉCIFIQUE.

4. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DE DELL (QUE CE SOIT À TITRE CONTRACTUEL, DÉLICTEUEL OU AUTRE) POUR TOUTES LES DEMANDES DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE, OU EN RELATION AVEC LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE AU COURS D'UNE ANNÉE CIVILE NE PEUT PAS EXCÉDER LE MONTANT TOTAL DES FRAIS PAYÉS OU DUS PAR LE CLIENT DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE AU COURS DE LADITE ANNÉE CIVILE.

DELL NE LIMITE PAS SA RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES FRAUDES, LES DOMMAGES CORPORELS OU ENTRAÎNANT LA MORT RÉSULTANT DE SA PROPRE NÉGLIGENCE, OU TOUTE AUTRE PERTE DONT LA RESPONSABILITÉ NE PEUT ÊTRE LIMITÉE AU TITRE DES LOIS EN VIGUEUR. LORSQUE LA LOI APPLICABLE INTERDIT UNE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE DESCRIPTION DE SERVICE, LES PARTIES PRENANTES CONVIENNENT QUE LADITE LIMITATION PEUT ÊTRE MODIFIÉE, SANS INTERVENTION ULTÉRIEURE DE L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES PRENANTES, DE FAÇON À CE QU'ELLE S'APPLIQUE LARGEMENT DANS LES LIMITES AUTORISÉES PAR LA LOI APPLICABLE.